

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DES SCIENCES HUMAINES
DU 1^{ER} MARS 2016**

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Aurélia BUGAÏSKA, Pierre CAMBERLIN, Khadija CHAHRAOUI, Julien CHAPPE, Arianna ESPOSITO, Maryse GAIMARD (*procuration à Khadija CHAHRAOUI de 17h30 à 19h*), Anne JEGOU, Sabine LEFEBVRE, Arnaud LELEU, Alain RAUWEL, Édith SALES-WUILLEMIN, Jean-Pierre THIBAUT (*procuration à Aurélia BUGAÏSKA*), Jean VIGREUX, Vasco ZARA.

Étudiants : Élise BOUILLOT, Lilian JUNGO, Romain MARSAL, Chloé NEIGE (*procuration à Julie PERREAULT*), Jérémy SYDOR (*procuration à Lilian JUNGO*), Morgane TIMBERT (*procuration à Julien GROSSET*), Camille TRANCHET, Axel TRIBOULET (*procuration à Élise BOUILLOT*), Nathan BOUMADJER (*représenté par Clément MAILLOT*), Julien GROSSET, Samantha LIMA PINHEIRO (*procuration à Camille TRANCHET*), Julie PERREAULT.

Personnels BIATSS : Florence CLAIR, France HERRSCHER, Michèle PAULUS.

Membres extérieurs : Éliane LOCHOT (*procuration à Serge WASZAK*), Anne THIERRY, Serge WASZAK.

Absents excusés : Olivier BONFAIT, Florent SCHEPENS, Pierre BESSE, Pierre-Henri DAURE, Vincent GUICHARD, Sandrine CHAPOTOT.

Invités : Philippe SALVADORI (*Président du Conseil*), Youssef EL HANBALI.

Secrétaire de séance : Anne JÉGOU.

1. Approbation du PV du conseil d'UFR du 10 décembre

Le PV du 10/12/15 est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier et subventions

2.1 Validation de 6 demandes de subventions accordées et votées par les départements

1 subvention du département de Musicologie :

- 400€ au centre George Chevrier pour l'organisation d'un séminaire d'historiographie des institutions lyriques françaises

2 subventions du département de Psychologie :

- 300€ au laboratoire LEAD pour la conférence « EARLI SIG 6 & 7 » organisée du 24 au 28/08/16
- 1000€ pour participation aux frais d'organisation de deux thèses

2 subventions du département Histoire de l'art :

- 1000€ à l'association A.A.U.B. pour le voyage à Rome du 14 au 21 février 2016
- 300€ à l'Association d'étudiants ARTENKO pour le voyage à Londres du 11 au 13 avril 2016

2.2 Demande de subventions à l'UFR

M. Boucheix demande à l'UFR 500€ pour la conférence « EARLI » du laboratoire LEAD, sur un budget total de 22 000€.

Philippe Salvadori propose d'ouvrir la réflexion sur des règles d'attribution des subventions accordées par l'UFR, permettant de tenir compte de la capacité contributive des différents laboratoires. La fonction compensatrice de l'UFR sera vraisemblablement davantage sollicitée dans le cadre du contexte i-Site, entre des laboratoires très favorisés et ceux qui le seront moins.

Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

2.3 Calendrier 2016-2017

Deux points sont à noter :

- Les vacances de Toussaint auront lieu du 25 octobre au soir jusqu'au 2 novembre 2016 au matin, compte-tenu du mardi 1^{er} novembre férié.
- Deux jours supplémentaires ont été ajoutés à la période d'examens de mai pour compenser les lundis 1^{er} et 8 mai.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

3. Point sur la formation continue

Anne Jégou présente le point sur la formation initiale. Elle aurait souhaité que Gilles Brachotte, directeur du SEFCA, puisse le faire mais il a été invité tardivement et n'était pas disponible. Le diaporama de cette présentation est annexé au procès-verbal, ainsi que l'édito du SEFCA. Plusieurs collègues ajoutent des remarques complétant la présentation :

Édith Salès-Wuillemin précise que les actions courtes représentent un coût en temps de travail car il faut encadrer les stagiaires. Par ailleurs, les ressources financières générées par la formation continue permettent de financer du tutorat pour la formation initiale, dégageant par exemple 80h sur le diplôme pour du suivi étudiant.

Aurélia Bugaïska demande à partir de combien d'heures une action courte est rentable. Cela dépend des droits d'inscription appliqués. Édith Salès-Wuillemin ajoute que c'est aux enseignants d'assurer l'essentiel de l'étude de marché.

Khadija Chahraoui confirme que l'université a vraiment un atout à valoriser au travers de la formation tout au long de la vie.

Édith Salès-Wuillemin explique que la formation continue doit s'autofinancer tout en servant également aux étudiants de formation initiale. Elle fait part de son expérience avec la (re)création du D.U. Management du bien-être au travail, qui n'a pas ouvert cette année faute d'inscription. En effet, l'évolution du nom du diplôme (auparavant appelé Gestion des Risques Psychosociaux) a entraîné un problème d'identification du public visé. Dans ce diplôme, par exemple, un accès modulaire est prévu pour les étudiants de master 2 inscrits en formation initiale.

Sabine Lefèbre pose la question de la formation continue des enseignants du secondaire : est-il possible de s'appuyer sur la formation continue pour (ré)ouvrir des formations de préparation aux concours internes d'histoire-géographie ? Quelle peut-être l'implication du rectorat, par exemple au travers du Compte Personnel de Formation ? Les établissements privés s'organisent-ils pour la préparation à l'agrégation interne du privé ?

Khadija Chahraoui précise qu'il est possible d'ouvrir un D.U. tous les deux ans seulement s'il y a peu de candidats. Par ailleurs, les séminaires scientifiques peuvent être ouverts en action courte s'ils intéressent des professionnels. Des expérimentations ont ainsi été conduites avec l'école d'infirmières et l'IRTESS, car les personnels de santé doivent valider un nombre précis de journées de formation par an. L'ouverture d'actions courtes peut concerner des retraités, des bénévoles associatifs, des élus.

Philippe Salvadori rappelle que l'UFR demande régulièrement la création d'un poste d'IGE justement pour prospecter, communiquer, réaliser ce travail administratif et commercial. Il faut ajouter que le SEFCA tourne de son côté déjà à plein, avec des postes temporaires.

Youssef El Hanbali explique que le fonds de mutualisation de l'UFR, partiellement alimenté par la formation continue, permet de compenser des formations dans le rouge en fin d'année. La formation continue fait partie des missions de l'université selon la loi. Lorsque le nombre de stagiaires est inférieur à 30%, c'est la formation initiale qui paie la maquette. En revanche, au-delà de 30% et jusqu'à

85% des effectifs, on est sur la base d'un cofinancement et au-delà de 85% c'est la formation continue qui prend en charge l'intégralité du coût.

4 – Examens et dysfonctionnements du système AJPA / AJAC

Michèle Paulus explique les dysfonctionnements liés à l'assouplissement du système AJAC voté par le CA du 1^{er} juillet 2015, confrontant certains étudiants à des situations difficiles et imprévues.

Pour passer dans l'année supérieure, il faut avoir validé 3 UE sur 5 et non plus 4 UE sur 5 (soit 18 crédits au lieu de 20 crédits précédemment) ; en Psychologie, 2 UE fondamentales sur 5 au lieu de 3 sur 5, ce qui a conduit à un accroissement des étudiants en situation AJAC : 23 en L1 et 6 en L2.

Une situation imprévue dans le référentiel se présente alors pour certains étudiants déclarés ADMIS à l'année (L1 ou L2) à l'issue de la session de JANVIER. Ils ne sont pas inscrits dans l'année supérieure car ils paieraient un droit d'inscription complémentaire ; en conséquence, ils sont autorisés à suivre les cours et se présenter aux examens de l'année supérieure sans être administrativement inscrits dans l'année correspondante. Les admis se retrouvent donc désavantagés par rapport aux AJAC.

Le nouveau statut, précisé dans la fiche filière, n'est pas forcément clair pour les étudiants qui comprennent mal cette situation stressante les confrontant à des problèmes pratiques : étant donné la date tardive des résultats de 1^{re} session, ils ont déjà manqué plus d'un mois de cours, qu'ils ne peuvent pas récupérer sur PLUBEL et ne peuvent pas non plus intégrer des groupes déjà complets (exemple : en Psychologie, les groupes de psychopathologie et d'informatique).

Cette situation implique également un surcroît de travail administratif puisque les dossiers doivent être traités au cas par cas.

Aurélia Bugaïska rappelle que ce sont les étudiants qui ont demandé et acquis ce droit d'être AJAC. Elle précise que les jurys de Psychologie, afin de ne pas créer de problèmes ou de situation injustes, ont proposé systématiquement, lorsqu'elle était ouverte par la situation de l'étudiant, la possibilité d'être AJAC, sachant que les étudiants ont la liberté de refuser cette proposition du jury et donc de faire le choix de ne pas être AJAC. Certains d'entre eux refusent d'ailleurs ce statut.

Philippe Salvadori dresse le bilan du système AJAC : le système précédent a été abandonné, il y a deux ans, à la demande des associations étudiantes : les AJAC auraient été en mauvaise position pour réussir leurs examens. La première réforme du système AJAC a dysfonctionné pendant une année et cette seconde réforme, en cours, dysfonctionne également. On peut constater une baisse drastique du nombre de bénéficiaires de ce système. Philippe Salvadori questionne les représentants étudiants présents au conseil d'UFR. Élise Valiot rappelle que c'est une chance de ne pas perdre une année.

Serge Waszak intervient pour signaler que ces dysfonctionnements entraînent une rupture d'égalité, qui implique que ce système injuste ne peut perdurer. Tout le monde n'a pas les moyens de repasser une année universitaire complète. Un étudiant boursier perd aussi une année de droits. Dans ce nouveau système, l'étudiant est bloqué par une contrainte collective et perd son libre choix individuel. Serge Waszak demande que la situation initiale soit réexaminée au prochain conseil d'UFR à l'aune des deux réformes.

Lilian Jungo explique que, dans le premier statut AJAC, un semestre validé donnait accès au système AJAC, avec le risque de devoir se présenter à deux semestres en même temps, ce qui rendait son application limitée et compliquée. L'amélioration du système passe par un processus de tâtonnement, avec un travail sur le long terme, pour trouver un juste milieu.

Jean Vigreux propose une motion du conseil d'UFR pour demander le réexamen complet du système AJAC, constatant la rupture d'égalité effective. Philippe Salvadori précise que le système peut

également être aménagé au niveau de chaque département et propose la motion au vote (voir annexe).

Cette motion est adoptée à l'unanimité moins 1 personne qui ne prend pas part au vote.

5 – Modification de fiche filière

Édith Salès-Wuillemain présente une demande pour l'accueil des stagiaires en formation continue, dont le volume horaire dépasse de 80h celui de la maquette. Ces heures sont autofinancées et ne relèvent pas du budget de l'UFR.

Cette demande est adoptée à l'unanimité moins 1 personne qui ne prend pas part au vote.

6 – Validation des maquettes du prochain plan quinquennal

Philippe Salvadori soumet deux tableaux récapitulatifs, construits sur la base des informations remises fin janvier et permettant l'évaluation sur la soutenabilité financière du projet. L'enveloppe horaire donnée par l'université est de 31 037 heures. Or l'UFR a décidé de réfléchir à coûts constants soit à hauteur de 31 830 heures. L'enjeu était également de porter à 1500 heures le volume horaire total par étudiant des enseignements dispensés en licence, dans un contexte où la plupart des étudiants de Sciences Humaines se situaient sous la barre des 1500h, mais en restant dans les mêmes coûts. Chaque département devait se saisir de sa propre réflexion sur la cohérence pédagogique de son projet de formation avant de se placer dans une réflexion budgétaire.

Les objectifs de l'UFR visaient les départements consommant beaucoup de groupes de TD en 1^{re} année : ainsi les 14 groupes de L1 Psycho ou les 6 groupes de L1 histoire. Cette décharge horaire des groupes de L1 a permis un transfert de l'investissement horaire depuis la L1 à la L2 et L3 afin d'offrir les 1500 h de cours étudiant sur l'ensemble de la licence. Philippe Salvadori remercie les équipes pédagogiques pour leur responsabilité, qui ont permis d'atteindre ces objectifs de travail à coûts constants en maintenant des innovations pédagogiques. Ce rééquilibrage a inégalement touché les départements.

Toutefois, des données concernant les diplômes cohabilités manquent encore, notamment concernant le partage des dépenses :

- LP de Psychologie « Formateur en milieu professionnel », mutualisée avec Agrosup. Dans l'attente d'informations, elle a été créditée d'un nombre d'heures sans doute supérieur au coût final.
- Master Archéologie, cohabilité avec Besançon et l'UFR SVTE. Ce sont les éléments actuels de la formation qui sont présentés dans le tableau.
- Master TMEC, cohabilité avec Besançon. Le volume horaire transmis paraît élevé ; Pierre Camberlin estime que ce sera inférieur.
- Le nouveau parcours de Master « psychologie de la performance » dont les enseignements doivent être entièrement mutualisés avec ceux existants par ailleurs en psychologie et en STAPS ; à défaut, ce parcours ne pourrait ouvrir.

5.1 Point sur les maquettes du département d'Histoire

En licence, le volume horaire passe de 1270 heures à 1480 heures, avec un coût diminué grâce à une baisse des heures de TD et une réorganisation du L1 et du L2. Certaines heures optionnelles en L3 sont rendues obligatoires, sans coût supplémentaire.

Le master fait l'objet d'une fusion des mentions existantes puis d'une séparation entre histoire et histoire de l'art, qui aboutit à une perte de 522h sur le master mais permet de conserver l'indépendance du master par rapport à Besançon. Le master MEEF relève de l'ESPE et les diminutions demandées par l'ESPE ont été réalisées. La préparation à l'agrégation comprend les heures de préparation aux oraux des concours qui ne peuvent pas figurer dans la maquette.

5.2 Point sur les maquettes du département de Musicologie

Le master reste à l'identique car il vient d'être validé. Le coût de la L1 diminue. La maquette de licence est très contrainte à cause des problèmes de groupes d'instruments et reste au-dessus de la barre des 1500 heures.

5.3 Point sur les maquettes du département de Psychologie

La maquette de licence passe de 1347 heures à 1447 heures, avec une baisse des TD en L1 afin d'ajouter en L3 des cours introductifs aux enseignements de master. Le master reste à coût constant grâce à un système d'options transversales aux différentes spécialités de master qui viennent s'ajouter au tronc commun.

5.4 Point sur les maquettes du département de Sociologie

La maquette de licence passe de 1227 à 1336 heures. Elle reste en dessous des 1500 heures car le département ne comprend que 7 enseignants-chercheurs et ne peut supporter une charge d'enseignements supplémentaire. Les heures de TD, essentiellement de statistiques, ont été réduites en L1, ce qui a permis le recentrage des enseignements en L3 sur la sociologie.

Novation importante, le master de sociologie s'est séparé de celui de Besançon et la cohabilitation se fera désormais avec l'IRTESS. Les étudiants de l'IRTESS sont accueillis au niveau master. Les effectifs attendus sont de 30-35 étudiants en M1 et les enseignants IRTESS assureront la moitié des enseignements. Deux spécialités sont ouvertes en M2 et partagées avec l'IRTESS. L'ancien parcours vieillissement est conservé sous un autre nom, territoire, société, vieillissement. Le second parcours d'ingénierie sociale est destiné à des chargés d'études dans tous les domaines.

5.5 Point sur les maquettes du département d'Histoire de l'Art et Archéologie

La maquette de licence passe de 1408 heures à 1456 heures, avec une diminution de 200h en L1, grâce à une réduction des TD d'une heure à 45 mn, et des cours mutualisés avec les historiens. Ces économies d'heures ont été réinvesties en L3 afin de conserver deux parcours solides, renforcés en anglais, et création d'un master autonome avec un parcours professionnel sur la « fabrique de l'image ».

5.6 Point sur les maquettes du département de Géographie

La maquette de licence passe de 1380 heures à 1504 heures avec l'intégration de différents éléments du Plan Réussir en Licence, en partie déplacés de la L1 à la L2 et à L3. Le volume horaire de la L1 diminue un peu avec la mise en place du tronc commun pluridisciplinaire. La LP GEVU maintient son coût horaire.

Concernant le master de géographie, son coût semble plus élevé que précédemment mais le partage de la mutualisation avec Besançon, ainsi qu'avec l'ISAT de Nevers, n'apparaît pas encore clairement. Philippe Salvadori estime que le « projet tuteuré » présente peut-être un coût excessif. Anne Jégou précise qu'il s'agit d'un enseignement professionnalisant correspondant à des heures enseignant devant l'ensemble de la promotion d'étudiants, en réponse à une demande réelle.

5.7 Bilan du projet de formation de l'UFR Sciences Humaines

Le budget proposé par l'UFR est de 31 318 heures tandis que l'université propose un total de 31 037 heures. Une marge de négociation est encore possible sur les heures de musicologie. Cette année le déficit de l'UFR Sciences Humaines a été de 1000 heures. La réduction des TD en L1 permet d'enrichir la L3 mais aussi d'encaisser la croissance des effectifs étudiants qui devraient démographiquement croître de 3 à 4% par an.

Philippe Salvadori soumet cette répartition compte-tenu des réserves sur quelques diplômes cohabilités.

Le budget du projet de formation est adopté à l'unanimité.

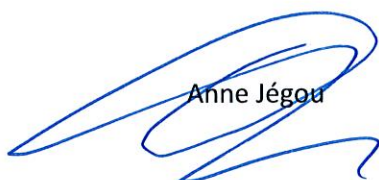
6. Questions diverses

Aurélia Bugaïska propose de discuter de la question de la sélection en master lors d'un prochain conseil d'UFR. Philippe Salvadori précise que l'Université, suite à la demande du secrétaire d'État, a recensé les masters qui ont le droit de sélectionner. Ce droit va ainsi être conforté pour certains M2 et la Psychologie peut déclarer la sélectivité du passage en M2. Aurélia Bugaïska précise qu'il est aussi possible d'inscrire un étudiant dans une spécialité qu'il n'a pas demandée.

L'accord-cadre de coopération universitaire avec l'université catholique de Madagascar, à l'initiative de Maryse Gaimard, est proposé au vote de l'UFR. Cet accord permet une mobilité diplômante pour les étudiants de Madagascar, au niveau master en Psychologie, Géographie, Histoire et Sociologie. Une mobilité enseignante est également prévue ainsi que des échanges au niveau doctorat compte-tenu du manque d'enseignants pour encadrer des thèses à Madagascar.

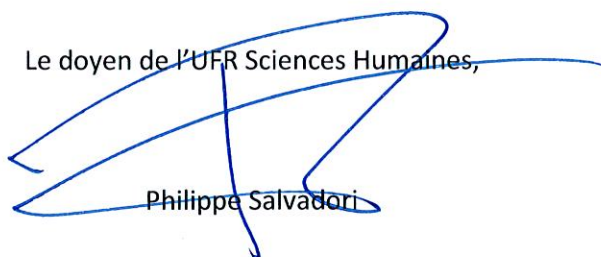
Le conseil d'UFR donne son accord à l'unanimité.

La secrétaire de séance,



Anne Jégou

Le doyen de l'UFR Sciences Humaines,



Philippe Salvadori

ANNEXE : MOTION SUR LE SYSTEME AJPA/AJAC

Réuni en session ordinaire le 1^{er} mars 2016, le conseil de l'UFR des sciences humaines constate que, malgré deux réformes successives, le fonctionnement du système AJPA/AJAC a mené à la diminution excessive des bénéficiaires du statut AJAC et à une croissance regrettable du nombre d'étudiants redoublants reçus au premier semestre et sans inscription au second. Le conseil invite le CFVU à examiner à nouveau ce système afin de mettre fin à la rupture d'égalité entre les étudiants qu'il engendre actuellement.



POINT SUR LA FORMATION CONTINUE

Conseil d'UFR – 01/03/16

Groupe de réflexion : Anne Jégou et Antoine Bioy

POURQUOI DÉVELOPPER LA FORMATION CONTINUE ET L'ALTERNANCE ?

- Pour dynamiser nos promotions par un public plus diversifié (âge, motivations)
- Pour donner une image plus professionnelle de l'université au sein du paysage de l'enseignement supérieur, au-delà de l'accueil des jeunes
- Pour augmenter les ressources propres de nos diplômés
- Pour renforcer les contacts avec les professionnels



SEFCA – SERVICE DE FORMATIONS CONTINUE ET PAR ALTERNANCE

- <http://sefca.u-bourgogne.fr/>
- <http://sefca.u-bourgogne.fr/developper-une-formation-a-l-ub.html>
- Directeur : Gilles Brachotte
- Edito n° 1 du SEFCA – décembre 2015
<http://sefca.u-bourgogne.fr/toute-lactualite/9-encart/289-encart-l-edito-du-sefca.html>
- Ingénieures de formation :
 - Corine Machuret (Sciences Humaines)
 - Anne Roger (Psychologie)



POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT IDENTIFIÉES

Travail de réflexion pédagogique :

- Ouverture d'actions courtes
- Création de Diplômes Universitaires

Travail de transfert administratif essentiellement :

- Ouverture des masters à la formation continue
voire à l'alternance



OUVERTURE D' ACTIONS COURTES

- Extraire des enseignements de licence et de master ouverts aux salariés : montée en compétences de salariés
- Construire éventuellement un itinéraire
- Réfléchir aux effectifs de salariés concernés par rapport aux étudiants en formation initiale
- Ouverture « facile » et rapide : vote en conseil d'UFR, commission pédagogique puis CA

A définir :

- Durée : une journée, une semaine, un mois
 - Pas forcément délivrance d'un diplôme
 - Montant, contenu
 - Bien définir les pré-requis
-
- Catalogue d'actions courtes SEFCA en cours d'élaboration (jusqu'en mai)



CRÉATION DE DU

- 58h de cours minimum ; stage facultatif
- Dossier-type à remplir qui passe devant les 3 conseils
- Public : salariés, en grande partie en financement individuel
- Rentabilité
- Gestion administrative financière par le SEFCA : intervenants, inscriptions



OUVERTURE DES MASTERS À LA FORMATION CONTINUE ET À L'ALTERNANCE

Nouveaux étudiants concernés :

FORMATION CONTINUE : personnes ayant déjà travaillé

- Demandeurs d'emploi (= formation continue intégrée) - 1 000€
- Salariés

ALTERNANCE

- Contrat de professionnalisation (6 à 12 mois) : entreprises – 4000€ environ
- Apprentissage : - de 26 ans

Travail à réaliser pour l'alternance :

- Revoir le calendrier, l'organisation annuelle du diplôme pour correspondre à la fois aux initiaux et aux alternants
- Recompter les heures de formation : examens, accueil et tutorat à intégrer
- Entreprises préfèrent avoir l'étudiant toutes les semaines et en tout cas tous les mois, entre 15 et 25% du volume de formation
- 150h de cours minimum



FONCTIONNEMENT DU SEFCA DANS UN DIPLÔME

- Gestion administrative directe des étudiants en formation continue et en alternance :
 - ⇒ inscription, présence
- Assistante de formation : Martine Bailly (Sciences Humaines)
- Création d'une plaquette de communication
- Budget de formation SEFCA
 - géré par l'ingénieure de formation
 - Antenne financière dédiée
 - Reliquat va à l'UFR
- Prélèvements sur ce budget
 - SEFCA 19%
 - Université 8%



PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE PAR LES OPCA

- OPCA : organisme paritaire collecteur agréé (Région, employeurs, Pôle emploi)
- prise en charge classique = 9,15€ de l'heure
- Une heure de cours / travail = signature de présence

